



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME

Part **C**, Part **D**, Part **E**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Aggregate 3- 5 ans; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

DÉLÉGATION TOTALE DE GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP et une partie de la gestion des risques du portefeuille du FCP.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Aggregate 3- 5 ans.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence Bloomberg Aggregate 3- 5 ans. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros, de maturité comprise entre 3 et 5 ans.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (Bloomberg Index Services Limited (BISL)) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.bloomberg.com/professional/product/indices/.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le Compartiment devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et ICE BofAML Euro HY Constrained¹, **est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR)**, afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégitaire de Gestion Financière, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégitaire de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- ¹ La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégitaire de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par le Délégitaire de Gestion Financière est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé d'obligations à taux fixe, libellées en euros, en ce compris les émissions souveraines et quasi-publiques, ainsi que les émissions privées et les émissions d'agences. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est calculé et publié par son administrateur Bloomberg; l'indice est calculé « coupons réinvestis ». L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices.

L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est composé d'obligations d'entreprise de qualité inférieure à l'euro émises publiquement sur les marchés domestiques de l'euro ou sur les euro-obligations dont l'exposition de l'émetteur ne peut excéder 3 % de la capitalisation pondérée de l'indice. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch); et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an, un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions d'euros. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.theice.com/market-data/indices.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

In fine, le Délégué de Gestion Financière reste seul juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière. Le Délégué de Gestion Financière est également susceptible d'exclure des émetteurs en raison de ses politiques sectorielles et du risque de durabilité.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, le Délégué de Gestion Financière met en place la stratégie ISR du portefeuille

2. Au terme de cette analyse, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement consiste à tirer parti de multiples sources de valeur ajoutée :

- gestion de la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [2; 5];
- choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité...);
- investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification via des OPC investis en obligations convertibles ou à haut rendement, tant pour bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values;
- diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises;
- dynamisation par l'investissement en stratégies de gestion alternative.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse mais peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. Le Délégué de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir dans des titres, à hauteur de 10 % maximum de l'actif net, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres d'État représentent au maximum 70 % de l'actif net du FCP.

Le FCP peut par ailleurs investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de pays émergents.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par le Délégué de Gestion Financière, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par le Délégué de Gestion Financière.

Selon la même méthodologie et dans un but de diversification, le FCP peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade" ou de notation jugée équivalente par le Délégué de Gestion Financière, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Les titres non notés et les titres "non Investment Grade" ne dépasseront pas au global 10 % de l'actif net.

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), le Délégué de Gestion Financière procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger:

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts ou actions d'autres FIA de droit français ou de droit européen (ETF/ trackers inclus²), et/ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus au R 214-13 ou R 214-32-42 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF.

Ces fonds peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI EMU, Eurofirst 80...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 2 et 5, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrarrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Swaps d'indices (dont l'inflation) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Dérivés de crédit: Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ("single name") ou sur indice (Itraxx/CDX): ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire ou de se protéger.

Entre 90 et 100 % des notionnels CDS investis devront porter sur des émetteurs OCDE. Les CDS sur indices Itraxx/CDX seront utilisés, pour une proportion négligeable de l'actif net, de manière ponctuelle, afin d'ajuster l'exposition crédit du portefeuille du FCP notamment pour faire face aux demandes de souscriptions rachats.

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832Fr). Ces indices ont une fréquence de rebalancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 70 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire (tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance libellés en euro". À ce titre, les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le FCP n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change est essentiellement couvert de sorte à rester accessoire.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'investissement dans des fonds d'investissement** : le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif dans des fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mise en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- **Risque de liquidité**: le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**: la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux obligations contingentes**: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le FCP aux risques suivants:

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
 - d'annulation du coupon: Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
 - de structure du capital: contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
 - de l'appel à prorogation: Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
 - d'évaluation / rendement: Le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.
- **Risque actions**: il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des parts détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
 - **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont des dérivés) indexés sur l'inflation, elle est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
 - **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 22/10/2024: AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V.a été nommée en tant que délégataire de gestion financière du FCP, et cela en remplacement du gestionnaire financier actuel, OSTRUM ASSET MANAGEMENT

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte macroéconomique

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. À partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.

La croissance américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau: 4,1 % en décembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée essentiellement au commerce extérieur. Le rebond de la consommation des ménages au 3^e trimestre n'a en effet été que de courte durée en dépit de gains de pouvoir d'achat. L'Allemagne est restée en récession, affectée par un manque de compétitivité, compte tenu de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante, et la concurrence accrue de cette dernière, notamment dans le domaine des voitures électriques. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact JO important au 3^e trimestre, corrigeant au 4^e) et en Italie et s'est révélée particulièrement robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne. L'incertitude politique élevée en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, a généré de l'incertitude et pesé sur la confiance des ménages et les perspectives d'activité des chefs d'entreprises.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à partir du mois de septembre. Celles-ci ont pris plusieurs formes: monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable. Les exportations ont soutenu la croissance et se sont accélérées en fin d'année dans la crainte de relèvements des tarifs douaniers de la part de la prochaine administration américaine.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique, à un rythme beaucoup plus modéré que celui constaté entre la mi 2022 et 2023. L'effet de base négatif sur les prix de l'énergie s'est dissipé alors que dans le même temps les tensions sur les prix domestiques ont perduré en raison de la persistance de tensions salariales. Aux États-Unis, l'inflation s'est établie à 2,7 % en novembre 2024, contre 3,3 % en décembre 2023, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 2,4 % en décembre 2024, contre 2,9 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25 % ; 5,50 %] à partir de juillet 2023, la Fédérale Reserve (Fed) a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2^e mandat: celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Fed a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25 % ; 4,50 %]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin et ceci à 4 reprises, pour un total de 100 points de base : - 25 pb le 6 juin, le 12 septembre, le 17 octobre et le 12 décembre. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1^{re} fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10 %] contre - 0,10 % précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela a rendu la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2 %. Elle a continué ses achats d'obligations d'État (JGB) au rythme de 6 000 Mds de yens par mois. Le 31 juillet, la BoJ a relevé de nouveau ses taux pour ramener son taux d'intervention à 0,25 %. Elle a également annoncé qu'elle réduirait progressivement ses achats de JGB pour les ramener au rythme de 3 000 Mds de yens au 1^{er} trimestre 2026.

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes. Des tensions se sont opérées sur les taux souverains sur les 4 premiers mois de l'année. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 6 baisses de taux de la Fed début janvier 2024 et plus qu'une seule en juin.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

De juillet à septembre, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux États-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3^e trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1^{re} fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2^e année consécutive en 2024 (6,1 % du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.

En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4^e trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.

Sur l'ensemble de l'année, le spread français s'est écarté de 30 pb pour clôturer à 83 pb, le 31 décembre. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49,3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread.

L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclage de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux États-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est ainsi resserré de 50 pb, pour revenir à 116 pb, et le spread espagnol de 30 pb, pour revenir à 69 pb.

Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

Dans ce contexte de marché, la sensibilité du fonds a été gérée en veillant à la maintenir proche de son indice de référence. Au cours du premier semestre, une stratégie de positionnement long a été adoptée, avec une sensibilité oscillant entre 90 % et atteignant un pic à 115 %, reflétant la normalisation de l'inflation et le ralentissement de la croissance mondiale. La pentification de la courbe sur les segments 2- 10 ans et 10- 30 ans a été privilégiée en anticipation des ajustements des politiques monétaires des banques centrales. Cependant, ce rééquilibrage a parfois entraîné des défis, surtout dans le contexte de transition post-COVID, ce qui a pu engendrer des pertes non planifiées.

Concernant l'allocation sectorielle, une surpondération initiale du crédit par rapport aux dettes souveraines a été observée, mais celle-ci a été réduite pour favoriser les covered bonds lorsque les primes de swap se sont révélées plus attractives. Au cours de la deuxième partie de l'exercice, le fonds a intensifié son allocation vers le crédit, profitant des opportunités offertes par le marché primaire.

En termes d'allocation pays, une sous-pondération de l'Italie a été mise en œuvre en début d'exercice, suivie d'une neutralisation de cette position en fin d'année. Le portefeuille a affiché une sur-exposition à l'Espagne et aux pays semi-core, tout en prenant un certain recul par rapport à la France, ce qui a permis de capitaliser sur la thématique de la soutenabilité de la dette souveraine.

En ce qui concerne la sélection crédit, l'accent a été mis sur le maintien d'une exposition aux banques et assurances, avec une prédilection pour des titres plus subordonnés en fin d'année fiscale. Une réduction des positions sur les entreprises, notamment les cycliques, a été réalisée, ainsi qu'une attention particulière portée aux dettes périphériques. La participation au marché primaire a été significative, avec une sensibilité crédit stabilisée entre 90 % et 105 % en moyenne sur l'année, permettant ainsi une gestion proactive des actifs du fonds.

En fin d'année, le marché a commencé par bien réagir réagi aux élections américaines, avec une compression des spreads dans les secteurs à bêta élevé. Les tensions géopolitiques et les données économiques faibles, ainsi que l'incertitude politique en Allemagne et la pression sur les OAT françaises ont ensuite accru la volatilité. Les BTP italiens ont bénéficié d'un regain d'intérêt grâce à une trajectoire budgétaire plus favorable.

Le marché obligataire est resté sous pression en fin d'année malgré une offre réduite, habituellement favorable en fin d'année. La BCE a maintenu ses prévisions, mais les perspectives d'assouplissement monétaire se précisent. La Fed a signalé qu'une nouvelle baisse de l'inflation était nécessaire avant de baisser les taux.

Les spreads de crédit se sont resserrés fin décembre, soutenus par une forte demande et une offre limitée. Les fondamentaux restent solides, et les perspectives 2025 sont positives, avec une surpondération maintenue sur le crédit.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence
Sur 1 an	2,04 %	3,29 %
Sur 3 ans	-4,74 %	-1,96 %

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	2,44 %	3,29 %
Sur 3 ans	-3,59 %	-1,96 %

Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	2,03 %	3,29 %
Sur 3 ans	-4,74 %	-1,96 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	244 725 616,65	256 996 059,98	501 721 676,63
SPANISH GOV'T 6.000% 31-01-29	80 244 819,25	79 341 426,23	159 586 245,48
REP OF AUSTRIA 0% 20-10-28	35 320 800,00	62 864 750,00	98 185 550,00
SPANISH GOV'T 3.500% 31-05-29	54 307 527,94	34 886 340,62	89 193 868,56
BTF 0% 02-01-25	38 822 142,70	39 251 428,59	78 073 571,29
REP OF AUSTRIA 0.750% 20-10-26	-	55 335 968,54	55 335 968,54
BUNDESUBL-190 2.500% 11-10-29	51 243 300,54	-	51 243 300,54
SPANISH GOV'T 1.500% 30-04-27	19 464 262,62	24 039 948,63	43 504 211,25
DEUTSCHLAND REP 2.100% 15-11-29	40 783 272,13	-	40 783 272,13
SPANISH GOV'T 1.300% 31-10-26	17 404 289,27	23 152 684,59	40 556 973,86

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 117,13 % selon la méthode de l'engagement,
- 123,07 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat de LBP AM vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC**¹. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO₂ au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO₂ doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement LBP AM à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030**².

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon³ : Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz : Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir :

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds ;
- Gaz et pétrole de schistes ; gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- Gaz et pétrole très profond : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1 000 m.

Politique de sélection des titres en portefeuille : L'outil de notation GREaT⁴ fourni par LBP AM intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Indicateur de performance sur la trajectoire net zero des investissements : Le fonds dispose d'un indicateur mesurant la part des entreprises en portefeuille dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son benchmark. Au 31/12/2024, le taux d'alignement du portefeuille sur une trajectoire net 0 était de 26.08 %, celle de son comparable était de 25.21 %.

¹ [SR15_SPM_version_report_LR.pdf \(ipcc.ch\)](#)

² Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport *Initial Target Discourse Report* publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.

³ Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁴ L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.

Engagement actionnarial: LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes ses activités et scopes d'émission. Cette stratégie est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives⁵. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote: La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote⁶:

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM a fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment:

- La disponibilité encore limitée des données;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant:

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles;
- Evaluation de l'alignement à date du fonds;
- Développement d'objectifs 2025-2030;
- Mise en place d'outils de suivi.

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR:

Politique d'exclusion: Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

Politique de sélection de titres: la méthodologie « GREaT » fourni par LBP AM intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Engagement actionnarial: LBPAM mène une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour inciter à publier son exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

⁵ La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁶ La politique de vote est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM a décidé de focaliser ses développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes**:

- Engagement actionnarial : établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM engagera le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante : Aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds: le *Global Biodiversity Score* (« GBS »), mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements. Cet indicateur est décrit ci-dessous et une première mesure a été réalisée sur le portefeuille.

Mesure de l'impact sur la biodiversité – *Global Biodiversity Score*

Le GBS est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au sens de 4 des 5 pressions définies par l'IPBES: Artificialisation des sols, Surexploitation des Ressources Naturelles, Pollution et Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². **1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.** La MSA (*Mean Species Abundance*) est reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

On différencie dans les pressions:

- 2 biomes: terrestre et aquatique d'eau douce, et
- 2 notions temporelles: les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures; et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du business model actuel de l'entreprise étudiée.

Le score mesure ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires:

- Une remise à l'échelle est effectuée: Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre; et de la même façon; les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau) qui a fortiori est plus petite que la surface terrestre; afin de prendre ces impacts en considération sans être biaisé.
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le MSA.PPB* qui est exprimé par 1 million d'euros investi.

Le MSA.PPB* est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité.

Ainsi, l'impact du portefeuille sur la biodiversité, exprimé en MSA.PPB* et en MSA.KM², est de:

Fonds	Couverture (en % AUM)	MSA.PPB* (par million d'euros investi)	MSA.KM ² Terrestre Dynamique (par million d'euros investi)
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME	59,16 %	39.88 MSA.ppb*/b€ invested	3.54 MSA.km ² /k€ invested

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion**⁷:

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT. Sont ainsi considérés:

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs;

Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel;

Les risques stratégiques, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires »;

Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante:

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC: 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétiques (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

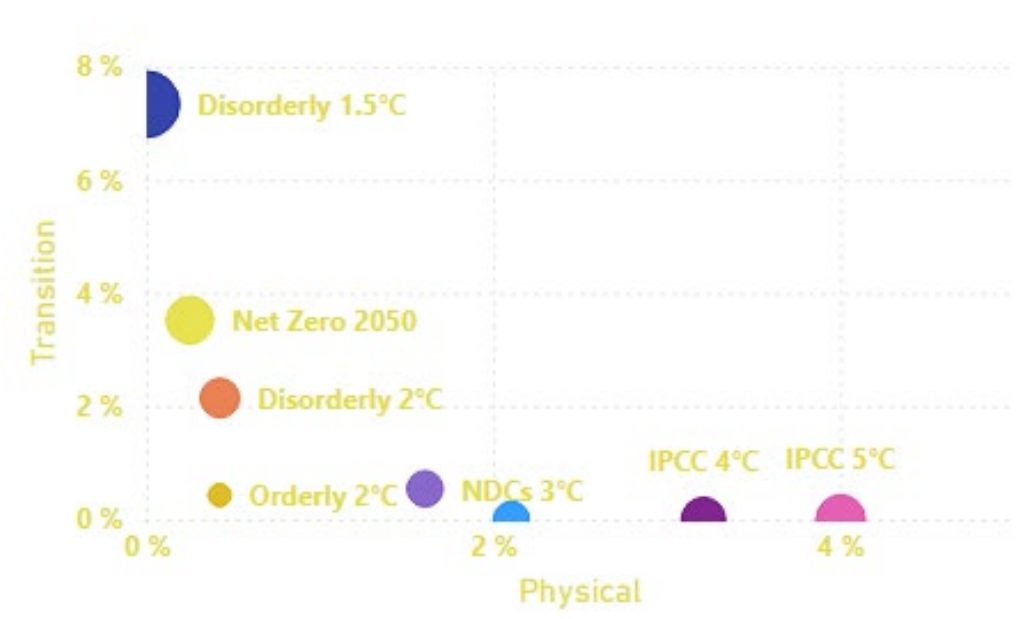
Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique⁸ diminué des opportunités technologiques⁹. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

⁷ La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>.

⁸ Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.

⁹ Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.

Au 31/12/2024, le risque climatique du portefeuille identifié selon les différents scénarios mentionnés ci-dessus était le suivant :



NGFS Climate Scenarios	Physical Risk	Transition Risk	Climate Risk	Transition Risk	Technology Opportunity
Current Policies 3°C	2,10 %	0,00 %	2,10 %	0,00 %	0,00 %
Disorderly 1.5°C	0,00 %	7,33 %	7,33 %	7,33 %	0,00 %
Disorderly 2°C	0,42 %	2,14 %	2,57 %	2,14 %	0,00 %
IPCC 4°C	3,21 %	0,00 %	3,21 %	0,00 %	0,00 %
IPCC 5°C	4,00 %	0,00 %	4,00 %	0,00 %	0,00 %
NDCs 3°C	1,61 %	0,54 %	2,15 %	0,85 %	-0,31 %
Net Zero 2050	0,25 %	3,52 %	3,77 %	5,97 %	-2,45 %
Orderly 2°C	0,42 %	0,43 %	0,85 %	0,93 %	-0,51 %

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000287997,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010613356,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000288003.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Aegon a mis en place un cadre mondial de rémunération, conçu conformément aux règles, directives et interprétations applicables en matière de gouvernance. Toutes les entités d'Aegon, y compris Aegon AM, se conforment à ce cadre, qui est révisé et approuvé chaque année. En outre, Aegon AM se conforme aux directives applicables en matière de rémunération équitable, selon les besoins de chaque pays et/ou stratégie au sein de l'entreprise.

Le système de rémunération du personnel (d'investissement) d'Aegon AM, y compris les membres de l'équipe d'investissement European Fixed Income, se compose d'un salaire de base compétitif et, dans la plupart des cas, d'une rémunération variable. La rémunération variable liée à la performance est déterminée en fonction de la réalisation de divers objectifs commerciaux, notamment la surperformance à long et à court terme des fonds, les revenus de la gestion d'actifs, la rentabilité, les objectifs stratégiques et les facteurs de durabilité tels que l'engagement des employés et la satisfaction des clients. La direction attribue ensuite la rémunération variable provenant de cette enveloppe aux employés éligibles, à sa discrétion, en tenant compte de leurs performances individuelles.

Pour les preneurs de risques significatifs, la rémunération variable est versée à 50 % immédiatement (en espèces) et 50 % différée, avec une période d'acquisition des droits de trois ans. Les montants différés sont théoriquement investis dans des stratégies sélectionnées d'Aegon AM pendant la période d'acquisition des droits. Pour les autres employés participants, la rémunération variable est versée immédiatement et uniquement en espèces.

Vous trouverez un aperçu d'Aegon AM NL dans le tableau ci-dessous.

Rémunération variable par type d'employé

Type d'employé	Rémunération variable cible	Preneurs de risques significatifs
Cadres supérieurs	20-67 %	Oui
Gestionnaires de portefeuille principaux	67-100 %	Principalement
Professionnels de l'investissement	50-67 %	Non
Professionnels de l'investissement juniors	Non éligibles	Non
Négociateurs	11 %	Non

	Effectif	Rémunération totale (€'000s)
Aegon Investment Management B.V.	391	60,284
<i>dont</i>		
Rémunération fixe	391	50,205
Rémunération variable	391	10,079

	Actifs sous gestion (€'000s)	% of AUM
Aegon Investment Management B.V.	120,633,587	100
<i>dont</i>		
Compte de Tiers	120,591,806	100
Compte de Tiers (ventes affiliées)	41,780	0

Veuillez noter que les chiffres relatifs aux actifs sous gestion sont ceux au 31 décembre 2024.

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	594 407 397,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	594 407 397,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPC	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 611 530,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	596 018 927,79
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 756 456,26
Comptes financiers	387 466,62
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	6 143 922,88
Total de l'actif I+II	602 162 850,67

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	582 739 037,68
Report à nouveau sur revenu net	57,85
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	12 645 825,97
Capitaux propres I	595 384 921,50
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	595 384 921,50
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 611 530,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 611 530,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5 166 399,03
Concours bancaires	0,14
Sous-total autres passifs IV	5 166 399,17
Total Passifs : I+II+III+IV	602 162 850,67

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	8 566 357,80
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	1 439 281,93
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	1 446 726,90
Sous-total produits sur opérations financières	11 452 366,63
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-2 598 319,95
Charges sur opérations temporaires sur titres	-1 434 463,64
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-94 357,34
Sous-total charges sur opérations financières	-4 127 140,93
Total revenus financiers nets (A)	7 325 225,70
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-4 857 341,21
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 857 341,21
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 467 884,49
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	364 601,49
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 832 485,98
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 314 717,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-211 304,60
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 103 412,57
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	233 747,37
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 337 159,94

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 963 777,91
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	20 319,82
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	4 984 097,73
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 492 082,32
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	6 476 180,05
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	12 645 825,97

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Aggregate 3- 5 ans; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	525 792 954,07	562 444 181,20	595 384 921,50
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C EN EUR			
Actif net	402 131 858,13	368 057 295,69	277 370 654,76
Nombre de titres	1 484 360,94298	1 299 005,77984	959 415,35986
Valeur liquidative unitaire	270,91	283,33	289,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-17,08	-7,76	1,62
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,43	0,07	1,00
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D EN EUR			
Actif net	91 585 372,62	98 681 901,77	123 283 042,99
Nombre de titres	504 363,22080	519 612,29421	636 374,30093
Valeur liquidative unitaire	181,58	189,91	193,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,30
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,78
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-11,42	-5,20	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,05	0,67
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,96	0,00	0,00
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E EN EUR			
Actif net	32 075 723,32	95 704 983,74	194 731 223,75
Nombre de titres	249 967,51671	710 286,87665	1 410 712,77961
Valeur liquidative unitaire	128,31	134,74	138,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,07	-3,68	0,77
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,14	0,55	1,02

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement;

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :
 - a. pour l'action C: 1,196 % TTC de l'actif net
 - b. pour l'action D: 1,196 % TTC de l'actif net
 - c. pour l'action E: 1,196 % TTC de l'actif net Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et de rétrocessions) est de :
 - pour l'action C: le taux est de 1 % TTC sur l'actif net moyen annuel.
 - pour l'action D: 1 % TTC sur l'actif net moyen annuel.
 - pour l'action E: 0,60 % TTC sur l'actif net moyen annuel.
3. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées sur la base de provisions journalières.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FCP C	Capitalisation	Capitalisation
Part FCP E et D *	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

(*) Part D :

Imposition des personnes physiques : Dividendes d'actions de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou d'un impôt équivalent ou soumises sur option à cet impôt et ayant leur siège en France, dans un pays de la Communauté Européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention fiscale peuvent bénéficier d'un abattement proportionnel de 40 %. Le montant obtenu après ces abattements est soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

La Loi de finance 2013 institue un prélèvement à la source obligatoire non libératoire qui se substitue au prélèvement optionnel libératoire.

Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués imposés à l'impôt sur le revenu perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	562 444 181,20
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	274 268 739,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-251 853 562,50
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 467 884,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 103 412,57
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 984 097,73
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-29 831,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	595 384 921,50

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C		
Parts souscrites durant l'exercice	255 463,18722	73 194 439,88
Parts rachetées durant l'exercice	-595 053,60720	-165 634 434,38
Solde net des souscriptions/rachats	-339 590,41998	-92 439 994,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	959 415,35986	
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D		
Parts souscrites durant l'exercice	161 514,70833	30 419 407,54
Parts rachetées durant l'exercice	-44 752,70161	-8 483 634,04
Solde net des souscriptions/rachats	116 762,00672	21 935 773,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	636 374,30093	
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E		
Parts souscrites durant l'exercice	1 280 674,70366	170 654 891,63
Parts rachetées durant l'exercice	-580 248,80070	-77 735 494,08
Solde net des souscriptions/rachats	700 425,90296	92 919 397,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 410 712,77961	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C FR0000287997	Capitalisation	Capitalisation	EUR	277 370 654,76	959 415,35986	289,10
FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D FR0000288003	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	123 283 042,99	636 374,30093	193,72
FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E FR0010613356	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	194 731 223,75	1 410 712,77961	138,03

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	594 407,39	594 407,39	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	387,47	0,00	0,00	0,00	387,47
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	86 838,95	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		681 246,34	0,00	0,00	387,47

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	3 072,96	130 614,48	350 601,79	76 506,30	33 611,87
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	387,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	-11 875,34	108 313,34	3 801,62	-13 400,68
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	387,47	0,00	3 072,96	118 739,14	458 915,13	80 307,92	20 211,19

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	575 443,63	18 963,77	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	575 443,63	18 963,77	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	233,44	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	4 599 305,79
	Souscriptions à recevoir	5 096,21
	Dépôts de garantie en espèces	918 615,70
	Collatéraux	233 438,56
Total des créances		5 756 456,26
Dettes		
	Achats à règlement différé	4 653 504,10
	Rachats à payer	50 914,87
	Frais de gestion fixe	442 893,22
	Autres dettes	19 086,84
Total des dettes		5 166 399,03
Total des créances et des dettes		590 057,23

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 880 947,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 139 006,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	837 387,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 832 485,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 832 485,98
Report à nouveau	57,85
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 832 543,83

Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	963 722,10
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	963 722,10
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	963 722,10
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	963 722,10
Total	963 722,10
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	428 399,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	428 399,12
Report à nouveau	57,85
Sommes distribuables au titre du revenu net	428 456,97
Affectation :	
Distribution	426 370,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 086,19
Capitalisation	0,00
Total	428 456,97
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	636 374,30093
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,67
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 440 364,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 440 364,76
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 440 364,76
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 440 364,76
Total	1 440 364,76
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 337 159,94
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 337 159,94
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 337 159,94

Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 554 494,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 554 494,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 554 494,54
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 554 494,54
Total	1 554 494,54
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	690 834,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	690 834,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	690 834,55
Affectation :	
Distribution	190 912,29
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	499 922,26
Capitalisation	0,00
Total	690 834,55
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	636 374,30093
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,30

Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 091 830,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 091 830,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 091 830,85
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 091 830,85
Total	1 091 830,85
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			594 407 397,79	99,84
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			594 407 397,79	99,84
Assurance			4 019 372,99	0,68
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	EUR	1 700 000	1 717 435,30	0,29
SWISS LIFE FINANCE I 3.25% 31-08-29	EUR	2 250 000	2 301 937,69	0,39
Banques commerciales			103 565 732,10	17,39
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.0% 28-10-27	EUR	2 000 000	1 860 476,12	0,31
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.0% 31-01-28	EUR	5 000 000	4 799 081,26	0,81
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	1 400 000	1 490 634,69	0,25
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	2 600 000	2 556 849,62	0,43
BBVA 3.125% 17-07-27	EUR	3 500 000	3 606 936,11	0,61
BBVA 3.5% 26-03-31 EMTN	EUR	1 800 000	1 890 389,69	0,32
BBVA 3.625% 07-06-30	EUR	4 900 000	5 147 298,91	0,86
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	2 000 000	2 115 565,66	0,36
BNP PAR 0.875% 31-08-33 EMTN	EUR	1 500 000	1 353 632,99	0,23
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 441 767,73	0,41
BPCE ISSUER 5.75% 01-06-33	EUR	1 600 000	1 753 821,55	0,29
BPCE SFH 3.0% 20-02-29	EUR	2 700 000	2 803 429,91	0,47
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 981 167,88	0,33
CA 0.625% 12-01-28	EUR	3 300 000	3 167 566,81	0,53
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 555 838,73	0,26
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 600 066,24	0,27
CAIXABANK 4.25% 06-09-30 EMTN	EUR	3 600 000	3 873 825,59	0,65
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	800 000	900 944,36	0,15
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	EUR	2 800 000	3 029 908,20	0,51
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	3 000 000	3 072 956,92	0,52
JPM CHASE 1.963% 23-03-30 EMTN	EUR	4 000 000	3 893 346,82	0,65
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	3 200 000	3 436 203,77	0,58
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	1 000 000	1 033 105,91	0,17
KBC GROUPE 4.375% EMTN	EUR	5 500 000	5 948 301,65	1,00
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	2 600 000	2 790 917,00	0,47
KFW 0.0% 31-03-27 EMTN	EUR	4 500 000	4 281 809,22	0,72
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	3 500 000	3 447 046,69	0,58
NIBC BANK NV 1.875% 16-06-27	EUR	3 500 000	3 480 957,31	0,58
SANTANDER UK 1.125% 12-03-27	EUR	3 500 000	3 430 204,29	0,58
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 611 086,80	0,44
SG 4.75% 28-09-29	EUR	3 500 000	3 704 456,48	0,62
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.75% 03-11-31	EUR	2 000 000	1 905 247,13	0,32
SOCIETE GENERALE	EUR	8 000 000	7 813 010,08	1,31
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	700 000	715 570,49	0,12
WESTPAC BANKING 3.106% 23-11-27	EUR	4 000 000	4 072 309,49	0,68
Composants automobiles			6 823 204,68	1,15
APTIV PLC APTIV GLOBAL FINANCING 4.25% 11-06-36	EUR	4 000 000	4 157 749,13	0,70
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	500 000	516 609,43	0,09
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 148 846,12	0,36
Crédit à la consommation			2 303 744,32	0,39
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	2 400 000	2 303 744,32	0,39
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			6 332 260,25	1,06
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 975 695,68	0,33
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 570 628,77	0,26
VI 1.5% 15-06-26	EUR	2 800 000	2 785 935,80	0,47
Electricité			10 338 066,04	1,74
ENEL 4.75% PERP	EUR	4 000 000	4 217 759,18	0,71
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	3 000 000	3 158 843,07	0,53
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	3 000 000	2 961 463,79	0,50

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Emballage et conditionnement			4 212 552,97	0,71
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	4 000 000	4 212 552,97	0,71
Equipements électriques			7 382 041,61	1,24
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13-10-29	EUR	1 000 000	1 025 515,70	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	2 300 000	2 351 753,54	0,39
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	4 000 000	4 004 772,37	0,68
Equipements et fournitures médicaux			7 847 714,98	1,32
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 1.208% 04-06-26	EUR	2 000 000	1 974 048,41	0,33
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	5 800 000	5 873 666,57	0,99
Finances			1 935 015,04	0,33
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30-09-27	EUR	2 000 000	1 935 015,04	0,33
FPI spécialisé			2 084 196,90	0,35
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	2 200 000	2 084 196,90	0,35
Marchés de capitaux			22 969 035,28	3,86
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	2 000 000	2 171 193,23	0,36
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.125% 28-05-29	EUR	2 300 000	2 389 863,48	0,40
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 16-01-28	EUR	2 400 000	2 562 081,75	0,43
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.01% 15-12-27	EUR	2 800 000	2 598 994,37	0,44
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.125% 30-05-29	EUR	3 600 000	3 735 699,20	0,63
NORDEA BKP 3.375% 11-06-29	EUR	3 000 000	3 130 206,08	0,53
QPARK HOLDING I BV 5.125% 01-03-29	EUR	300 000	315 460,28	0,05
QPARK HOLDING I BV 5.125% 15-02-30	EUR	1 300 000	1 362 426,49	0,23
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.748% PERP	EUR	1 500 000	1 451 498,11	0,24
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% PERP	EUR	3 400 000	3 251 612,29	0,55
Media			5 936 950,62	1,00
COMCAST 0.0% 14-09-26	EUR	1 600 000	1 529 420,22	0,26
INFORMA 1.25% 22-04-28 EMTN	EUR	4 600 000	4 407 530,40	0,74
Ordinateurs et périphériques			2 190 692,88	0,37
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	2 100 000	2 190 692,88	0,37
Pétrole et gaz			1 654 208,41	0,28
ITALGAS 0.0% 16-02-28 EMTN	EUR	1 800 000	1 654 208,41	0,28
Produits chimiques			1 980 960,49	0,33
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.375% 04-06-30	EUR	1 900 000	1 980 960,49	0,33
Produits de soins personnels			2 637 556,45	0,44
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	2 500 000	2 637 556,45	0,44
Produits domestiques			291 215,05	0,05
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.75% 16-11-28	EUR	300 000	291 215,05	0,05
Produits pharmaceutiques			3 380 099,92	0,57
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.312% 04-12-27	EUR	3 300 000	3 380 099,92	0,57
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 466 751,36	0,58
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10-06-28	EUR	3 500 000	3 466 751,36	0,58
Services aux collectivités			329 116 803,68	55,27
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	13 070 000	13 585 328,17	2,28
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.375% 15-09-27	EUR	8 000 000	7 619 785,90	1,28
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	2 100 000	2 156 131,73	0,36
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	14 800 000	14 114 631,57	2,37
BUNDSOBLIGATION 2.5% 11-10-29	EUR	16 620 000	17 069 754,08	2,87
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 1.75% 25-11-27	EUR	4 000 000	3 922 916,49	0,66
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 25-02-29	EUR	2 500 000	2 563 978,85	0,43
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	6 400 000	6 623 872,94	1,11
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.0% 15-12-26	EUR	1 900 000	1 818 135,90	0,31
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 1.0% 23-06-27	EUR	4 900 000	4 772 166,73	0,80
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	9 000 000	8 980 451,65	1,51
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-28	EUR	6 500 000	6 093 340,89	1,02
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.875% 15-04-29	EUR	12 900 000	13 414 410,89	2,25
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	20 000 000	18 985 855,24	3,19
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	34 680 000	35 693 745,63	6,00

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 1.5% 18-06-30	EUR	2 100 000	1 986 982,83	0,33
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	EUR	2 200 000	2 207 538,61	0,37
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.1% 15-05-29	EUR	2 400 000	2 303 873,78	0,39
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 15-07-28	EUR	33 000 000	30 784 829,35	5,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-10-29	EUR	27 070 000	27 469 708,11	4,61
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 01-08-28	EUR	6 000 000	6 331 869,81	1,06
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.1% 01-02-29	EUR	3 000 000	3 209 277,73	0,54
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	EUR	12 540 000	11 477 578,12	1,93
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-30	EUR	4 500 000	4 650 125,89	0,78
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	900 000	945 977,06	0,16
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	3 000 000	2 893 102,76	0,49
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	3 500 000	3 496 204,57	0,59
RAGB 0 3/4 02/20/28	EUR	23 000 000	22 107 942,55	3,71
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.0% 10-03-34	EUR	6 800 000	6 990 574,08	1,17
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	EUR	3 400 000	1 748 843,03	0,29
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.7% 31-01-30	EUR	4 000 000	4 039 738,10	0,68
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	EUR	30 900 000	32 805 074,89	5,51
SPAIN GOVERNMENT BOND 5.75% 30-07-32	EUR	3 900 000	4 775 092,28	0,80
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 477 963,47	0,25
Services aux professionnels			911 886,13	0,15
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	900 000	911 886,13	0,15
Services clientèle divers			5 914 248,08	0,99
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	1 400 000	1 462 691,52	0,25
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	4 200 000	4 451 556,56	0,74
Services de télécommunication diversifiés			10 860 006,99	1,82
BRITISH 1.75% 10-03-26 EMTN	EUR	600 000	601 476,96	0,10
BRITISH TEL 1.5% 23-06-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 940 787,30	0,49
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	1 200 000	1 268 780,92	0,21
ORANGE 0.0% 04-09-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 245 035,81	0,21
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	4 600 000	4 359 612,79	0,74
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	400 000	444 313,21	0,07
Services financiers diversifiés			46 253 080,57	7,77
ABB FINANCE 3.125% 15-01-29	EUR	2 100 000	2 193 082,08	0,37
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 0.2% 23-09-27	EUR	3 900 000	3 639 383,49	0,61
AXA BANK EUROPE 0.625% 16-02-28	EUR	3 600 000	3 404 191,59	0,57
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 16-06-32	EUR	2 300 000	2 353 658,75	0,40
BNG BANK NV 3.0% 23-02-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 043 708,67	0,18
BNI FINANCE BV 3.875% 01-12-30	EUR	2 300 000	2 403 217,20	0,40
CA HOME LOAN 0.875% 31-08-27	EUR	5 700 000	5 473 360,34	0,92
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.125% 18-05-27	EUR	3 000 000	3 098 582,28	0,52
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	5 000 000	4 673 907,26	0,79
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 28-05-26	EUR	1 200 000	1 163 692,40	0,20
EURONEXT NV 0.125% 17-05-26	EUR	1 300 000	1 258 609,29	0,21
FIDELITY NATL INFORMATION 1.0% 03-12-28	EUR	3 000 000	2 798 165,63	0,47
NEDWBK 2.75% 17-12-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 030 941,11	0,51
NRWBANK 2.625% 06-02-29 EMTN	EUR	6 000 000	6 169 117,11	1,02
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL 2.875% 18-01-28	EUR	3 000 000	3 096 544,26	0,52
ZF EUROPE FINANCE BV 3.0% 23-10-29	EUR	500 000	452 919,11	0,08
Total			594 407 397,79	99,84

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0325	919	0,00	-1 413 600,00	108 313 340,00
EURO BTP 0325	135	0,00	-197 930,00	16 197 300,00
EURO BUND 0325	-67	235 580,00	0,00	-8 940 480,00
EURO-OAT 0325	-28	73 080,00	0,00	-3 455 200,00
EURO SCHATZ 0325	-111	50 760,00	0,00	-11 875 335,00
XEUR FGBX BUX 0325	-101	860 520,00	0,00	-13 400 680,00
Sous-total 1.		1 219 940,00	-1 611 530,00	86 838 945,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		1 219 940,00	-1 611 530,00	86 838 945,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	594 407 397,79
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-391 590,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 535 512,88
Autres passifs (-)	-5 166 399,17
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	595 384 921,50

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C	EUR	959 415,35986	289,10
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D	EUR	636 374,30093	193,72
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E	EUR	1 410 712,77961	138,03

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	565 685 028,38	526 615 401,13
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	508 193 219,67	468 727 205,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	508 193 219,67	468 727 205,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	12 112 317,28	17 434 007,85
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 112 317,28	17 434 007,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	40 043 533,32	39 936 712,48
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	40 043 533,32	39 936 712,48
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	5 335 958,11	517 475,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 922 432,12	517 475,00
Autres opérations	3 413 525,99	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 666 735,43	2 117 573,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 666 735,43	2 117 573,44
COMPTES FINANCIERS	41 298 387,50	40 292 238,51
Liquidités	41 298 387,50	40 292 238,51
TOTAL DE L'ACTIF	609 650 151,31	569 025 213,08

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	577 331 393,75	561 587 886,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	23 053,80
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-15 404 146,91	-33 168 401,69
Résultat de l'exercice (a,b)	516 934,36	-2 649 584,39
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	562 444 181,20	525 792 954,07
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	45 383 254,21	42 724 282,34
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	39 404 762,31	42 201 167,78
Dettes représentatives de titres donnés en pension	39 404 762,31	42 201 167,78
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	5 978 491,90	523 114,56
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 922 432,49	517 475,00
Autres opérations	4 056 059,41	5 639,56
DETTES	1 281 863,52	487 571,69
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 281 863,52	487 571,69
COMPTES FINANCIERS	540 852,38	20 404,98
Concours bancaires courants	540 852,38	20 404,98
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	609 650 151,31	569 025 213,08

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	52 182 900,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR SNR S38	0,00	9 000 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	0,00	20 835 000,00
EURO BUND 0324	274 440,00	0,00
EURO BTP 0324	53 855 800,00	0,00
SHORT EUR-BTP 0324	83 506 950,00	0,00
FV CBOT UST 5 0324	29 341 791,64	0,00
EURO BOBL 0324	51 171 120,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/3.197/E6R/0.0	23 800 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.965	5 660 000,00	0,00
FIX/4.166/SOFRATE/0	44 775 268,18	0,00
SOFRATE/0.0/FIX/3.9	11 590 096,41	0,00
FIX/2.495/OISEST/0.0	26 700 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.572	6 050 000,00	0,00
SOFRATE/0.0/FIX/3.6	11 044 222,15	0,00
FIX/3.849/SOFRATE/0	17 498 755,26	0,00
FIX/2.7/E6R/0.0	28 500 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.445	6 330 000,00	0,00
Swaps d'inflation		
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	65 000 000,00	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 436 731,32	119 655,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 820 087,41	2 746 143,16
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	12 075,60	206 703,38
Produits sur instruments financiers à terme	1 013 403,19	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	7 282 297,52	3 072 502,51
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 158 458,33	32 862,44
Charges sur instruments financiers à terme	523 762,23	0,00
Charges sur dettes financières	11 051,73	172 146,76
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 693 272,29	205 009,20
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 589 025,23	2 867 493,31
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 180 887,55	5 611 483,82
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	408 137,68	-2 743 990,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	108 796,68	94 406,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	516 934,36	-2 649 584,39

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

a. pour l'action C : 1,196 % TTC de l'actif net

b. pour l'action D : 1,196 % TTC de l'actif net

c. pour l'action E : 1,196 % TTC de l'actif net

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

2. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et de rétrocessions) est de :
pour l'action C : le taux est de 1 % TTC sur l'actif net moyen annuel.
pour l'action D : 1 % TTC sur l'actif net moyen annuel.
pour l'action E : 0,60 % TTC sur l'actif net moyen annuel.
3. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées sur la base de provisions journalières.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts D et E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	525 792 954,07	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	199 306 599,04	778 592 181,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-187 485 180,38	-179 116 113,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 539 070,70	2 326 372,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 749 267,35	-35 483 286,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	11 857 975,08	13 895 930,32
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-11 995 200,90	-15 373 159,90
Frais de transactions	-234 171,23	-349 636,65
Différences de change	-12 621,11	3 754,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	41 123 302,33	-36 413 082,69
Différence d'estimation exercice N	4 710 219,64	-36 413 082,69
Différence d'estimation exercice N-1	36 413 082,69	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 107 416,73	453 985,44
Différence d'estimation exercice N	-653 431,29	453 985,44
Différence d'estimation exercice N-1	-453 985,44	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	408 137,68	-2 743 990,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	562 444 181,20	525 792 954,07

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	508 193 219,67	90,35
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	508 193 219,67	90,35
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	465 098 443,65	82,69
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	465 098 443,65	82,69

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	508 193 219,67	90,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	40 043 533,32	7,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 298 387,50	7,34
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	39 404 762,31	7,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 852,38	0,10
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	258 824 420,20	46,02	0,00	0,00	52 300 000,00	9,30	153 974 023,45	27,38

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	95 068 462,25	16,90	330 643 877,69	58,79	82 480 879,73	14,66
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000 908,39	1,96	21 566 571,84	3,83	7 476 053,09	1,33
Comptes financiers	41 298 387,50	7,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 404 762,31	7,01
Comptes financiers	540 852,38	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	148 506 950,00	26,40	204 288 179,82	36,32	112 303 313,82	19,97

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	518 410,57	0,09	0,00	0,00	108 466,90	0,02	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	540 852,38	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	114 250 133,65	20,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	1 318 891,08
Dépôts de garantie en espèces	227 844,35
Collatéraux	1 120 000,00
TOTAL DES CRÉANCES	2 666 735,43
DETTES	
Rachats à payer	112 894,62
Frais de gestion fixe	421 387,14
Collatéraux	728 494,92
Autres dettes	19 086,84
TOTAL DES DETTES	1 281 863,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	1 384 871,91

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D		
Parts souscrites durant l'exercice	68 382,92488	12 532 559,80
Parts rachetées durant l'exercice	-53 133,85147	-9 726 303,78
Solde net des souscriptions/rachats	15 249,07341	2 806 256,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	519 612,29421	
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C		
Parts souscrites durant l'exercice	184 736,36836	50 463 271,80
Parts rachetées durant l'exercice	-370 091,53150	-101 528 062,10
Solde net des souscriptions/rachats	-185 355,16314	-51 064 790,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 299 005,77984	
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E		
Parts souscrites durant l'exercice	1 049 430,28947	136 310 767,44
Parts rachetées durant l'exercice	-589 110,92953	-76 230 814,50
Solde net des souscriptions/rachats	460 319,35994	60 079 952,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	710 286,87665	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	923 685,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 891 616,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	365 585,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	936 680,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	516 934,36	-2 649 584,39
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	516 934,36	-2 649 584,39
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D		
Affectation		
Distribution	25 980,61	0,00
Report à nouveau de l'exercice	47,16	0,00
Capitalisation	0,00	-485 676,59
Total	26 027,77	-485 676,59
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	519 612,29421	504 363,22080
Distribution unitaire	0,05	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	97 075,83	-2 128 865,42
Total	97 075,83	-2 128 865,42
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	393 830,76	-35 042,38
Total	393 830,76	-35 042,38

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	23 053,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-15 404 146,91	-33 168 401,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-15 404 146,91	-33 145 347,89
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 703 996,82	-5 762 181,11
Total	-2 703 996,82	-5 762 181,11
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 085 186,82	-25 363 953,93
Total	-10 085 186,82	-25 363 953,93
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 614 963,27	-2 019 212,85
Total	-2 614 963,27	-2 019 212,85

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	525 792 954,07	562 444 181,20
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D en EUR		
Actif net	91 585 372,62	98 681 901,77
Nombre de titres	504 363,22080	519 612,29421
Valeur liquidative unitaire	181,58	189,91
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,42	-5,20
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,05
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,96	0,00
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C en EUR		
Actif net	402 131 858,13	368 057 295,69
Nombre de titres	1 484 360,94298	1 299 005,77984
Valeur liquidative unitaire	270,91	283,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,08	-7,76
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,43	0,07
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E en EUR		
Actif net	32 075 723,32	95 704 983,74
Nombre de titres	249 967,51671	710 286,87665
Valeur liquidative unitaire	128,31	134,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,07	-3,68
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	0,55

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 0.0% 16-04-27	EUR	12 000 000	11 240 160,00	2,00
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.375% 28-08-28	EUR	8 800 000	9 164 964,85	1,63
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	1 200 000	1 288 499,15	0,23
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	200 000	206 051,36	0,04
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 30-04-27	EUR	8 000 000	7 391 600,00	1,31
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.125% 10-10-28	EUR	3 200 000	3 328 184,04	0,59
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	EUR	1 000 000	985 518,36	0,17
NRWBANK 0.25% 16-03-27	EUR	10 000 000	9 334 113,66	1,66
TOTAL ALLEMAGNE			42 939 091,42	7,63
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	2 800 000	2 583 359,26	0,46
WESTPAC BANKING 3.106% 23-11-27	EUR	4 000 000	4 038 037,60	0,72
TOTAL AUSTRALIE			6 621 396,86	1,18
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	48 899 000	46 895 455,66	8,33
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-28	EUR	18 582 000	16 652 445,12	2,96
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	1 000	1 050,95	0,00
ERSTE GR BK 1.5% 07-04-26 EMTN	EUR	3 500 000	3 409 652,95	0,61
TOTAL AUTRICHE			66 958 604,68	11,90
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-27	EUR	3 000 000	2 870 436,89	0,51
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	12 000 000	11 338 227,54	2,02
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	7 699 999	7 625 637,63	1,35
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	1 700 000	1 749 862,63	0,31
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	1 600 000	1 691 838,03	0,30
TOTAL BELGIQUE			25 276 002,72	4,49
CANADA				
BANK OF MONTREAL 0.125% 26-01-27	EUR	3 500 000	3 216 609,32	0,57
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.01% 15-12-27	EUR	2 800 000	2 507 834,54	0,45
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 0.01% 08- 04-26	EUR	1 150 000	1 075 656,84	0,19
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 2.0% 31-08- 26	EUR	500 000	491 310,30	0,09
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 26-04-27	EUR	1 800 000	1 646 551,18	0,29
TOTAL CANADA			8 937 962,18	1,59
DANEMARK				
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	1 100 000	1 071 861,46	0,19
TOTAL DANEMARK			1 071 861,46	0,19
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	1 400 000	1 483 834,07	0,26
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	2 400 000	2 548 799,67	0,45
BBVA 3.125% 17-07-27	EUR	3 500 000	3 588 042,60	0,64
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	2 600 000	2 848 957,48	0,51
CAIXABANK 4.25% 06-09-30 EMTN	EUR	3 600 000	3 792 485,90	0,67
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	800 000	888 149,70	0,16
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	2 400 000	2 222 206,36	0,40
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-27	EUR	14 000 000	12 959 240,00	2,31

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	EUR	6 000 000	5 813 719,34	1,03
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	15 000 000	14 366 481,97	2,55
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	EUR	5 000 000	4 888 369,67	0,87
TOTAL ESPAGNE			55 400 286,76	9,85
ETATS-UNIS				
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	2 200 000	2 257 220,14	0,39
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	2 200 000	2 008 464,03	0,36
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	2 100 000	2 191 152,95	0,39
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	3 200 000	3 395 329,84	0,60
VI 1.5% 15-06-26	EUR	2 800 000	2 730 752,33	0,49
TOTAL ETATS-UNIS			12 582 919,29	2,23
FINLANDE				
FINLAND GOVERNEMENT BOND 0.5% 15-09-28	EUR	10 500 000	9 686 173,69	1,72
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.25% 09-03- 29	EUR	5 900 000	5 310 349,16	0,95
TOTAL FINLANDE			14 996 522,85	2,67
FRANCE				
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	1 400 000	1 459 934,99	0,26
AXA BANK EUROPE 0.625% 16-02-28	EUR	3 600 000	3 324 839,67	0,59
AXA HOME LOAN SFH 0.75% 22-10-26	EUR	3 000 000	2 842 577,70	0,51
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32	EUR	2 300 000	2 324 427,70	0,42
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	3 800 000	4 060 979,64	0,72
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 366 729,45	0,42
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 970 264,21	0,35
CA 0.625% 12-01-28	EUR	3 300 000	3 057 073,44	0,54
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 870 823,77	0,86
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	2 300 000	2 388 730,98	0,43
CA HOME LOAN 0.875% 31-08-27	EUR	5 700 000	5 349 839,81	0,95
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26	EUR	1 600 000	1 501 310,43	0,26
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 940 939,84	0,35
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	900 000	946 156,06	0,17
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.125% 18-05-27	EUR	1 100 000	1 133 118,78	0,20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10-06-28	EUR	3 500 000	3 408 959,55	0,61
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 145 032,30	0,56
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	6 400 000	6 613 008,79	1,18
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	3 000 000	3 062 253,29	0,54
ORANGE 0.0% 04-09-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 205 854,00	0,21
ORANGE 2.375% PERP	EUR	1 500 000	1 487 784,39	0,27
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	1 700 000	1 763 903,84	0,31
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	800 000	835 913,10	0,14
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	1 200 000	1 125 960,82	0,20
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13-10-29	EUR	100 000	102 653,14	0,02
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	2 300 000	2 348 561,92	0,42
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 603 115,78	0,47
SG 4.75% 28-09-29	EUR	3 500 000	3 694 910,79	0,66
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL 2.875% 18-01-28	EUR	3 000 000	3 110 515,48	0,56
SOCIETE GENERALE	EUR	3 000 000	2 819 828,69	0,50
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 453 268,11	0,26
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	1 600 000	1 653 491,54	0,29
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	800 000	815 195,23	0,14
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 145 597,49	0,38
TOTAL FRANCE			82 933 554,72	14,75

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	2 300 000	2 262 764,51	0,41
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 15-05-27	EUR	4 000 000	3 753 452,90	0,67
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 1.0% 31-03-27	EUR	2 400 000	2 289 541,51	0,40
TOTAL IRLANDE			8 305 758,92	1,48
ITALIE				
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 064 260,55	0,19
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	3 000 000	3 091 573,28	0,55
ITALGAS 0.0% 16-02-28 EMTN	EUR	1 800 000	1 594 854,00	0,28
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 15-07-28	EUR	28 000 000	25 205 514,78	4,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	20 000 000	18 750 817,58	3,33
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.1% 01-04-27	EUR	9 000 000	8 557 336,23	1,52
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53	EUR	12 500 000	13 001 967,21	2,32
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	3 000 000	2 886 157,21	0,51
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	3 300 000	3 095 927,55	0,55
TOTAL ITALIE			77 248 408,39	13,74
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	3 500 000	3 359 516,89	0,60
TOTAL JAPON			3 359 516,89	0,60
LIECHTENSTEIN				
SWISS LIFE FINANCE I 3.25% 31-08-29	EUR	2 250 000	2 282 421,89	0,41
TOTAL LIECHTENSTEIN			2 282 421,89	0,41
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.375% 15-09-27	EUR	10 000 000	9 313 870,49	1,65
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	1 000	1 030,72	0,00
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 1.208% 04-06-26	EUR	2 000 000	1 924 560,33	0,34
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.0% 15-12-26	EUR	1 900 000	1 770 439,00	0,31
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 1.0% 23-06-27	EUR	4 900 000	4 694 594,68	0,84
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	1 800 000	1 818 625,28	0,32
NESTLE FIN 3.75% 14-11-35	EUR	3 000 000	3 223 058,85	0,58
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30-09-27	EUR	2 700 000	2 569 482,22	0,46
TOTAL LUXEMBOURG			25 315 661,57	4,50
NORVEGE				
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	1 900 000	1 912 235,58	0,34
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	100 000	95 173,67	0,02
TOTAL NORVEGE			2 007 409,25	0,36

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	EUR	700 000	730 591,73	0,13
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	2 200 000	2 369 057,95	0,42
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	100 000	107 420,95	0,01
BMW FIN 3.875% 04-10-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 223 938,25	0,75
BNI FINANCE BV 3.875% 01-12-30	EUR	2 300 000	2 395 619,86	0,42
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	EUR	2 800 000	3 004 604,05	0,53
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	1 900 000	1 974 272,87	0,35
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 28-05-26	EUR	1 200 000	1 114 080,00	0,20
EURONEXT NV 0.125% 17-05-26	EUR	1 300 000	1 210 779,61	0,22
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	1 700 000	1 572 874,23	0,28
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	3 600 000	3 727 877,61	0,67
NEDWBK 2.75% 17-12-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 038 991,97	0,54
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-27	EUR	6 000 000	5 621 220,00	1,00
NIBC BANK NV 1.875% 16-06-27	EUR	3 500 000	3 436 744,96	0,62
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.312% 04-12-27	EUR	3 300 000	3 387 960,69	0,61
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.625% 25-02-27	EUR	2 400 000	2 260 181,92	0,40
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	400 000	436 044,62	0,08
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.75% 16-11-28	EUR	300 000	287 686,52	0,05
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.748% PERP	EUR	1 000 000	940 194,43	0,16
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	900 000	909 783,59	0,16
TOTAL PAYS-BAS			42 749 925,81	7,60
POLOGNE				
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	900 000	930 389,88	0,17
TOTAL POLOGNE			930 389,88	0,17
PORTUGAL				
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	1 900 000	1 759 676,59	0,31
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	3 000 000	2 841 750,16	0,50
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	EUR	5 100 000	5 549 891,90	0,99
TOTAL PORTUGAL			10 151 318,65	1,80
ROYAUME-UNI				
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 0.2% 23-09-27	EUR	3 900 000	3 493 726,77	0,62
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	2 600 000	2 421 618,48	0,43
SANTANDER UK 1.125% 12-03-27	EUR	3 500 000	3 341 726,84	0,59
TOTAL ROYAUME-UNI			9 257 072,09	1,64
SUEDE				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	2 772 000	2 556 800,10	0,46
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.75% 03-11-31	EUR	2 000 000	1 825 560,00	0,32
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	1 700 000	1 740 988,58	0,31
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	700 000	694 170,97	0,12
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	1 100 000	1 112 933,74	0,20
TOTAL SUEDE			7 930 453,39	1,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			507 256 539,67	90,19
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			507 256 539,67	90,19

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	1 192	12 112 317,28	2,15
TOTAL FRANCE			12 112 317,28	2,15
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 112 317,28	2,15
TOTAL Organismes de placement collectif			12 112 317,28	2,15
Titres mis en dépôt				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BUNDSOBLIGATION 0.0% 16-04-27	EUR	1 000 000	936 680,00	0,17
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			936 680,00	0,17
TOTAL Titres mis en dépôt			936 680,00	0,17
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	1 500 000	1 545 385,20	0,27
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.125% 10-10-28	EUR	2 800 000	2 912 161,04	0,52
TOTAL ALLEMAGNE			4 457 546,24	0,79
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	9 201 000	8 824 006,37	1,57
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-28	EUR	12 418 000	11 128 514,88	1,98
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	4 399 000	4 623 140,16	0,82
TOTAL AUTRICHE			24 575 661,41	4,37
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	1 300 001	1 287 446,47	0,22
TOTAL BELGIQUE			1 287 446,47	0,22
FRANCE				
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.125% 18-05-27	EUR	1 900 000	1 957 205,16	0,35
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	900 000	844 470,61	0,15
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13-10-29	EUR	900 000	923 878,23	0,16
TOTAL FRANCE			3 725 554,00	0,66
IRLANDE				
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 1.0% 31-03-27	EUR	600 000	572 385,38	0,10
TOTAL IRLANDE			572 385,38	0,10
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	2 099 000	2 163 473,71	0,39
TOTAL LUXEMBOURG			2 163 473,71	0,39
NORVEGE				
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 332 431,41	0,24
TOTAL NORVEGE			1 332 431,41	0,24
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	1 600 000	1 718 735,12	0,31
TOTAL PAYS-BAS			1 718 735,12	0,31

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	228 000	210 299,58	0,04
TOTAL SUEDE			210 299,58	0,04
TOTAL Titres donnés en pension			40 043 533,32	7,12
Dettes représentatives des titres données en pension			-39 213 232,54	-6,97
Indemnités sur titres données en pension			-191 529,77	-0,04
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	429	561 990,00	0,10
EURO BTP 0324	EUR	-452	-1 473 520,00	-0,26
EURO BUND 0324	EUR	2	6 040,00	0,00
FV CBOT UST 5 0324	USD	298	448 912,12	0,08
SHORT EUR-BTP 0324	EUR	783	445 680,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-10 897,88	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			-10 897,88	0,00
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/2.445	EUR	6 330 000	-144 665,61	-0,02
E6R/0.0/FIX/2.965	EUR	5 660 000	-743 349,00	-0,13
FIX/2.495/OISEST/0.0	EUR	26 700 000	352 545,55	0,06
FIX/2.7/E6R/0.0	EUR	28 500 000	309 783,60	0,05
FIX/3.197/E6R/0.0	EUR	23 800 000	858 272,95	0,15
FIX/3.849/SOFRATE/0	USD	19 330 000	717 755,19	0,13
FIX/4.166/SOFRATE/0	USD	49 461 000	1 175 168,70	0,21
OISEST/0.0/FIX/2.572	EUR	6 050 000	-367 439,61	-0,07
SOFRATE/0.0/FIX/3.6	USD	12 200 000	-732 508,16	-0,13
SOFRATE/0.0/FIX/3.9	USD	12 803 000	-1 478 631,53	-0,26
TOTAL Swaps de taux			-53 067,92	-0,01
Swaps d'inflation				
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	EUR	65 000 000	-589 465,50	-0,10
TOTAL Swaps d'inflation			-589 465,50	-0,10
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-642 533,42	-0,11
TOTAL Instruments financier à terme			-653 431,30	-0,11
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-495 891,18	-448 912,49	-0,08
APPEL MARGE CACEIS	EUR	459 810	459 810,00	0,08
TOTAL Appel de marge			10 897,51	0,00
Créances			2 666 735,43	0,47
Dettes			-1 281 863,52	-0,23
Comptes financiers			40 757 535,12	7,25
Actif net			562 444 181,20	100,00
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E	EUR	710 286,87665	134,74	
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D	EUR	519 612,29421	189,91	
Parts FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C	EUR	1 299 005,77984	283,33	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	25 980,61	EUR	0,05	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	25 980,61	EUR	0,05	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique : 969500CJ2IK6OQ0MEK43

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **R**essources
- **E**nergétique
- **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d'États pouvaient représenter 53,11% % maximum de l'actif net du Produit Financier.**

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))+(ICE BofA ML Euro HY Constrained + émetteurs privés domiciliés dans la zone euro et dont la notation financière est comprise entre BB+ et BB- ou non renseignée)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

	obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.86</td><td>7.10</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.86	7.10			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.86	7.10								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence 100% Barclays Euro-Aggregate 3-5 ans sur les indicateurs spécifiques suivants : - Intensité carbone (Scope 1 + 2 + 3) : Mesurait l'intensité de GES moyenne des sociétés investies par le portefeuille sur les 3 scopes démission carbone. L'intensité de GES correspondait aux émissions nécessaires pour réaliser un million d'euros de chiffre d'affaires. - Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Intensité carbone (Scope 1 + 2 + 3)</td><td>1006.65 tCO2/M€ CA</td><td>796.09 tCO2/M€ CA</td></tr><tr><td>Politique anti-corruption</td><td></td><td></td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Intensité carbone (Scope 1 + 2 + 3)	1006.65 tCO2/M€ CA	796.09 tCO2/M€ CA	Politique anti-corruption		
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Intensité carbone (Scope 1 + 2 + 3)	1006.65 tCO2/M€ CA	796.09 tCO2/M€ CA								
Politique anti-corruption										

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 29,53% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
---	--

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.1	7.14
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.53	7.38

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	34,62%	24,54%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables visé par le Produit Financier était précisé en tête de la présente annexe dans l'encadré « Ce produit financier a-t-il un objectif d'Investissement Durable ».

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.greenfin.fr/)

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissemment-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
FRANCE O.A.T. 2.750% 25-02-29	Obligations	Gouvernement	5,99%	France
SPANISH GOV'T 3.500% 31-05-29	Obligations	Gouvernement	5,51%	Espagne
BTPS 0.500% 15-07-28	Obligations	Gouvernement	5,17%	Italie
BTPS 3.000% 01-10-29	Obligations	Gouvernement	4,61%	Italie
REP OF AUSTRIA 0.750% 20-02-28	Obligations	Gouvernement	3,71%	Autriche
FRANCE O.A.T. 0.750% 25-05-28	Obligations	Gouvernement	3,19%	France
BUNDESUBL-190 2.500% 11-10-29	Obligations	Gouvernement	2,87%	Allemagne
BELGIAN GOVT 0.800% 22-06-28	Obligations	Gouvernement	2,37%	Belgique
REP OF AUSTRIA 2.900% 23-05-29	Obligations	Gouvernement	2,28%	Autriche
FINNISH GOV'T 2.875% 15-04-29	Obligations	Gouvernement	2,25%	Finlande
NETHERLANDS GOVT 0.250% 15-07-29	Obligations	Gouvernement	1,93%	Pays-Bas
EUROPEAN UNION 2.000% 04-10-27	Obligations	Gouvernement	1,51%	Supranational
SOCIETE GENERALE TR 24-11-30	Obligations	Finance	1,31%	France
EUROPEAN INVT BK 0.375% 15-09-27	Obligations	Gouvernement	1,28%	Supranational
REP OF SLOVENIA 3.000% 10-03-34	Obligations	Gouvernement	1,17%	Slovénie



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 27% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 50,68%.

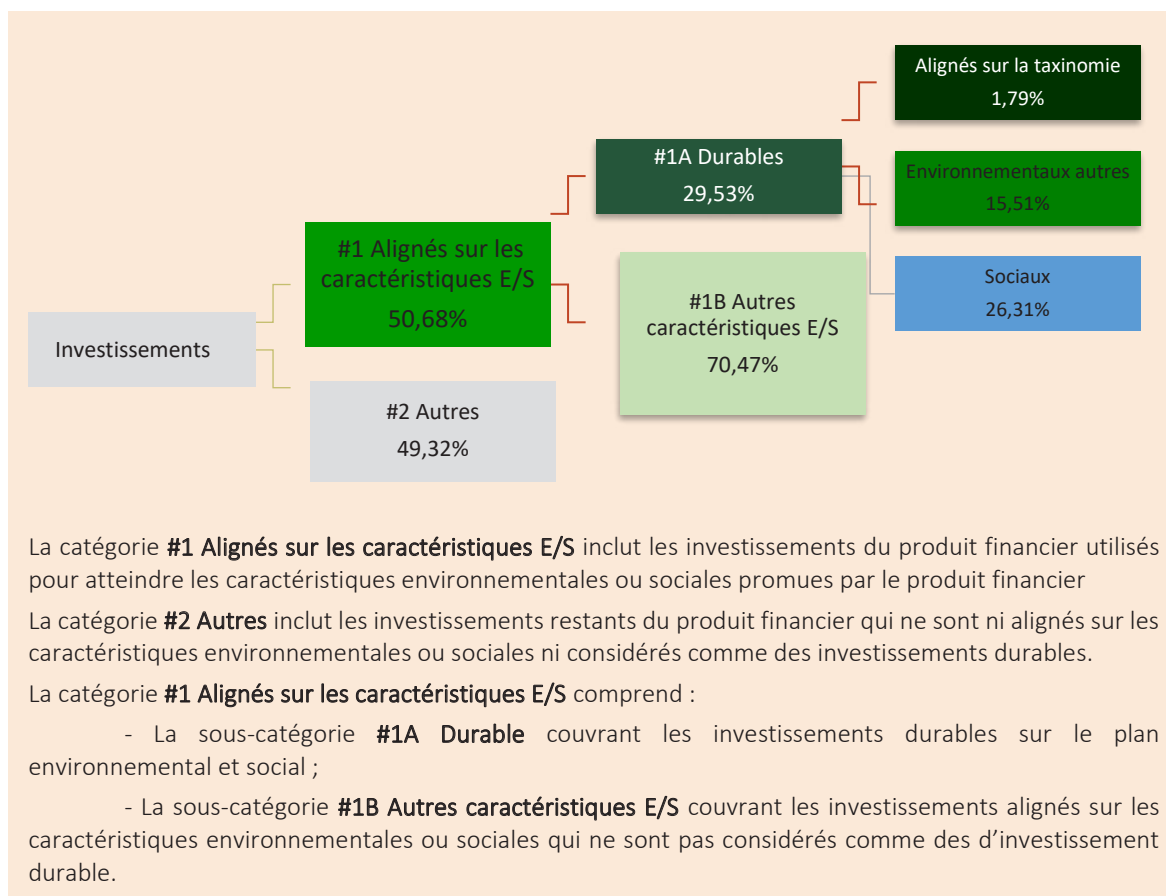
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 10% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 29,53% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 15,51% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 26,31% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,79% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 99,81% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	0,33%
Communications	2,82%
Biens de consommation cycliques	1,93%
Bien de consommation non cycliques	4,8%
Finance	26,29%
Gouvernement	54,39%
Industrie	2,9%
Technologie	0,84%
Services aux collectivités	3,69%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,19% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,19%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,92% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

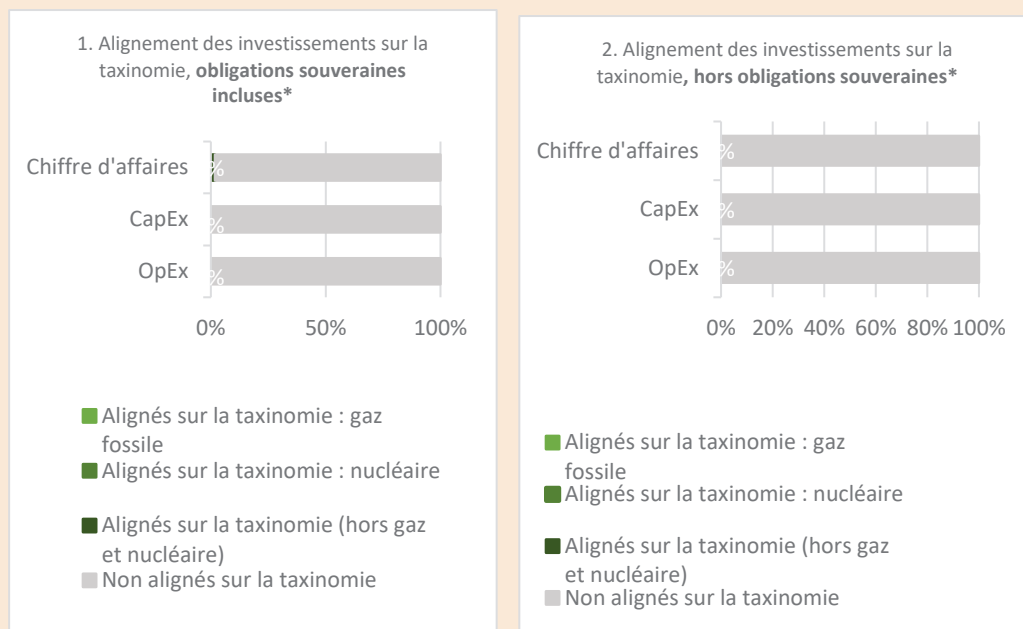
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 53,87%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,08% % et 0,42% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 15,51% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 26,31% au 31/12/2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 49,32% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique de vote aux assemblées obligataires d'Aegon Investment Management B.V, délégataire de gestion de l'OPC. LBP AM a délégué l'exercice des droits de vote attachés aux titres en portefeuille au délégataire de gestion dont La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site <https://www.aegonam.com/en/responsible-investment>



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME
36, quai Henri IV - 75004 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 15/05/2025 17:22:15

Amaury Couplez
Associé